

**OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE SUIVIE D'UN RETRAIT OBLIGATOIRE  
VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE**



**INITIEE PAR LA SOCIETE**

**TREEHOUSE JUNIOR LIMITED**

**INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES,  
FINANCIERES ET COMPTABLES DE LA SOCIETE FILAE**



Le présent document relatif aux autres informations de la société Filae a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») le 26 octobre 2021, conformément à l'article 231-28 de son règlement général (le « **RGAMF** ») et à son instruction n°2006-07 relative aux offres publiques. Ce document a été établi sous la responsabilité de la société Filae.

Le présent document incorpore par référence le rapport annuel 2020 de Filae (le « **Rapport Annuel** »), son rapport d'activité du 1<sup>er</sup> semestre 2021 reproduit en annexe du présent document (le « **Rapport Semestriel** ») et ses comptes relatifs au premier semestre 2021 (les « **Comptes Semestriels** »). Ces documents sont disponibles sur le site Internet de Filae ([www.filae.com](http://www.filae.com)).

Il complète la note établie par Filae en réponse à l'offre publique d'achat simplifiée suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la société Filae, déposée auprès de l'AMF le 28 septembre 2021 et visée par l'AMF le 26 octobre 2021 sous le n°21-460 (la « **Note en Réponse** »).

Des exemplaires du présent document et de la Note en Réponse sont disponibles sur les sites Internet de Filae ([www.filae.com](http://www.filae.com)) et de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)). Ils peuvent être obtenus sans frais et sur simple demande auprès de Filae (197 rue de Bercy, 75012 Paris).

Conformément à l'article 231-28 du RGAMF, un communiqué sera diffusé au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre publique d'achat simplifiée afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

<b>1.</b>	<b>RAPPEL DES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE.....</b>	<b>3</b>
<b>2.</b>	<b>INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU RGAMF.....</b>	<b>4</b>
<b>3.</b>	<b>EVENEMENTS RECENTS INTERVENUS DEPUIS LA PUBLICATION DU RAPPORT ANNUEL.....</b>	<b>4</b>
3.1	Situation comptable et financière de la Société.....	4
3.2	Capital social de la Société.....	4
3.2.1	Capital émis .....	4
3.2.2	Capital autorisé non émis.....	5
3.3	Actionnariat de la Société.....	5
3.4	Gouvernance de la Société .....	7
3.4.1	Assemblée générale des actionnaires .....	7
3.4.2	Conseil d'administration.....	7
3.4.3	Direction générale.....	7
3.5	Facteurs de risque.....	7
3.6	Litiges.....	7
3.7	Evènements exceptionnels .....	8
3.8	Communiqués de presse publiés par la Société depuis la publication du Rapport Annuel.....	8
<b>4.</b>	<b>PERSONNE ASSUMANT LA RESPONSABILITE DU PRESENT DOCUMENT .....</b>	<b>8</b>

## 1. RAPPEL DES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE

En application du Titre III du Livre II et plus particulièrement des articles 233-1, 2°, 234-2 et 235-2 du RGAMF, TreeHouse Junior Limited, *private limited company* de droit anglais et du Pays de Galles sise The Peak, Level 2, 5 Wilton Road, SW1V 1AN, Londres, Royaume-Uni, immatriculée auprès du *Registrar of Companies for England and Wales* sous le numéro 13216284 (l'« **Initiateur** »), contrôlée indirectement par Francisco Partners GP VI Management LLC, *limited liability company* dont les bureaux sont situés 1, Letterman Drive, Building C, Suite 410, San Francisco, CA 94129 Etats-Unis, et dont le numéro d'identification est le MC-2602-697402862737, propose de manière irrévocable aux actionnaires de Filae, société anonyme sise 197 rue de Bercy, 75582 Paris, immatriculée sous le numéro 397 824 285 RCS Paris (« **Filae** » ou la « **Société** »), et dont les actions sont admises aux négociations sur Euronext Growth sous le code ISIN FR0010221069, mnémonique « ALFIL », d'acquérir en numéraire, l'intégralité de leurs actions de la Société, au prix de 20,75 euros par action (dividende attaché), dans le cadre d'une offre publique d'achat simplifiée (l'« **OPAS** »), qui sera immédiatement suivie d'un retrait obligatoire au même prix (le « **Retrait Obligatoire** » et, avec l'OPAS, l'« **Offre** »), dans la mesure où les conditions de mise en œuvre du Retrait Obligatoire sont d'ores et déjà réunies par l'Initiateur, aux conditions décrites dans la note d'information visée par l'AMF le 26 octobre 2021 sous le visa n°21-459 (la « **Note d'Information** »).

A la date de la Note en Réponse, l'Initiateur détient 1.499.943 actions de la Société représentant autant de droits de vote, soit 94,06% du capital et 92,01% des droits de vote<sup>1</sup> de la Société.

Il n'existe aucun autre droit, titre de capital ou instrument financier pouvant donner accès, immédiatement ou à terme, au capital ou aux droits de vote de la Société.

En effet, au 3 août 2021, étaient en circulation :

- 250.000 obligations convertibles en actions d'une valeur nominale de 8 euros, portant intérêt annuel de 6,9%, avec prime de non-conversion de 0,1% et d'une maturité de quatre ans (les « **OC1** »), et
- 46.492 obligations convertibles en actions dites d'une valeur nominale de 8 euros, portant intérêt annuel de 5,9%, avec prime de non-conversion de 0,1% et d'une maturité de cinq ans et demi (les « **OC2** » et, avec les OC1, les « **OCA** »),

Ces 296.492 OCA ont été remboursées par anticipation au profit des FCPI Dividendes Plus n°6 et FCPI Dividendes Plus n°7, fonds gérés par Vatel Capital, sur décision du conseil d'administration de Filae en date du 3 août 2021 contre paiement d'une somme de 2.353.581,90 euros (comprenant les intérêts de juillet 2021 de 20.410,60 euros et une prime de non-conversion de 4.168,92 euros) par prélèvement sur le compte « trésorerie » figurant au bilan de Filae.

En conséquence, l'Offre porte sur la totalité des actions émises par la Société et non détenues par l'Initiateur, soit 94.736 actions représentant 5,94% du capital.

L'OPAS sera réalisée selon la procédure simplifiée régie par les articles 233-1 et suivants du RGAMF. Sa durée sera de 11 jours de négociation.

Conformément à l'article 231-13 du RGAMF, l'OPAS est présentée par Banque Delubac & Cie. En tant qu'établissement présentateur et garant, Banque Delubac & Cie garantit la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'Initiateur dans le cadre de l'OPAS.

---

<sup>1</sup> Sur la base d'un capital composé de 1.594.679 actions représentant 1.630.135 droits de vote théoriques, comme publié sur le site Internet de la Société le 22 septembre 2021.

A l'issue de l'OPAS, la procédure de retrait obligatoire prévue à l'article L433-4, II du code monétaire et financier sera mise en œuvre par Banque Delubac & Cie au travers de Kepler Cheuvreux, membre de marché acheteur, dans la mesure où les conditions du Retrait Obligatoire sont d'ores et déjà réunies, afin de se voir transférer les actions Filae qui n'auront pas été apportées à l'OPAS moyennant une indemnisation égale au prix proposé dans le cadre de l'OPAS soit 20,75 euros par action.

Les conditions financières de l'Offre ont fait l'objet d'un examen par le cabinet A2EF, désigné en qualité d'expert indépendant, dont le rapport est reproduit dans la Note en Réponse.

Le contexte et les modalités de l'Offre sont détaillés dans la Note d'Information et la Note en Réponse.

## **2. INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU RGAMF**

Conformément à l'article 231-28 du RGAMF et à l'article 6 de l'instruction n°2006-07 du 25 juillet 2006 dans sa dernière version en date du 12 février 2020, il est précisé que les informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de Filae figurent dans le Rapport Annuel, le Rapport Semestriel reproduit en annexe du présent document et les Comptes Semestriels.

Ces documents sont incorporés par référence au présent document. Ils sont disponibles sur le site internet de Filae ([www.filae.com](http://www.filae.com)) et peuvent être obtenus sans frais auprès de Filae (197 rue de Bercy, 75012 Paris).

Ils sont complétés par les informations détaillées ci-après et celles contenues dans les communiqués de presse publiés et mis en ligne sur le site internet de Filae ([www.filae.com](http://www.filae.com)) et reproduits en annexe du présent document.

## **3. EVENEMENTS RECENTS INTERVENUS DEPUIS LA PUBLICATION DU RAPPORT ANNUEL**

### **3.1 Situation comptable et financière de la Société**

Les comptes sociaux de Filae et le rapport de gestion du conseil d'administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 ainsi que le rapport des commissaires aux comptes afférent figurent dans le Rapport Annuel.

Depuis la publication du Rapport Annuel, le 13 octobre 2021, Filae a publié le Rapport Semestriel reproduit en annexe du présent document et les Comptes Semestriels.

Le Rapport Semestriel et les Comptes Semestriels sont disponibles sur le site Internet de Filae ([www.filae.com](http://www.filae.com)).

### **3.2 Capital social de la Société**

#### **3.2.1 Capital émis**

A la date du présent document, le capital de la Société s'élève à 318.935,80 euros, divisé en 1.594.679 actions d'une valeur nominale de 0,20 euro chacune, entièrement libérées, toutes de même catégorie.

Il n'existe aucun autre titre de capital, ni aucun autre instrument financier ou droit pouvant donner accès, immédiatement ou à terme, au capital ou aux droits de vote de la Société.

Au 3 août 2021, étaient en circulation 250.000 OC1 et 46.492 OC2, soit au total 296.492 OCA qui ont été remboursées par anticipation au profit des FCPI Dividendes Plus n°6 et FCPI Dividendes Plus n°7, fonds gérés par Vatel Capital, sur décision du conseil d'administration de Filae en date du 3 août 2021

contre paiement d'une somme de 2.353.581,90 euros (comprenant les intérêts de juillet 2021 de 20.410,60 euros et une prime de non-conversion de 4.168,92 euros) par prélèvement sur le compte « trésorerie » figurant au bilan de la Filae.

### 3.2.2 Capital autorisé non émis

Le tableau ci-dessous présente les résolutions financières en vigueur à la date du présent document :

AG / résolution	Objet de la résolution	Limites	Durée
19 mai 2020 <i>4<sup>ème</sup> résolution</i>	Autorisation à conférer au conseil d'administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions	Prix d'achat maximum : 30 euros par action (hors frais et commissions) Plafond global : 4,95 millions d'euros	18 mois
19 mai 2020 <i>5<sup>ème</sup> résolution</i>	Délégation de compétence à conférer au conseil d'administration en vue d'émettre des bons de souscription d'actions à attribuer gratuitement aux actionnaires en cas d'offre publique visant les titres de la Société	Montant nominal total de l'augmentation de capital pouvant résulter de l'exercice des bons : 100% du montant nominal du capital social	18 mois
19 mai 2020 <i>6<sup>ème</sup> résolution</i>	Autorisations à conférer au conseil d'administration en vue de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions auto-détenues par la Société	Limite d'actions annulées : 10% du capital social par période de 24 mois	18 mois

A ce jour, ont été utilisées par le conseil d'administration :

- la 4<sup>ème</sup> résolution de l'assemblée générale du 19 mai 2020 : entre le 19 juin et le 25 septembre 2020, 624 actions ont été rachetées par Filae dans le cadre d'un programme de rachat à un prix unitaire par action n'excédant pas 10 euros ; et
- la 6<sup>ème</sup> résolution de l'assemblée générale du 19 mai 2020 : le 3 août 2021, ont été annulées l'ensemble des 55.321 actions auto-détenues.

### 3.3 Actionnariat de la Société

Selon les dernières informations sur les franchissements de seuils communiquées et les déclarations d'opérations en période d'offre, le capital et les droits de vote de la Société sont répartis comme suit :

Le tableau ci-après présente la répartition du capital et des droits de vote de Filae avant l'acquisition, le 30 juillet 2021, de blocs d'actions Filae par l'Initiateur :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote théoriques <sup>2</sup>	% des droits de vote théoriques
Trudaine Participations	489.075	29,64	976.011	31,15
Geneanet	221.707	13,44	443.414	14,15
<b>Concert Geneanet et Trudaine Participations</b>	<b>710.782</b>	<b>43,08</b>	<b>1.419.425</b>	<b>45,30</b>
Toussaint Roze	248.292	15,05	491.043	15,67
Olivier Hergault	99.872	6,05	198.659	6,34
Autres actionnaires	535.733	32,47	968.936	30,92
Autocontrôle	55.321	3,35	55.321	1,77
<b>Total</b>	<b>1.650.000</b>	<b>100</b>	<b>3.133.384</b>	<b>100</b>

Le tableau ci-après présente la répartition du capital et des droits de vote de Filae après l'acquisition, le 30 juillet 2021, de blocs d'actions Filae par l'Initiateur :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote théoriques <sup>3</sup>	% des droits de vote théoriques
TreeHouse Junior Limited	1.499.943	90,91	1.499.943	89,11
Autres actionnaires	94.736	5,74	128.041	7,61
Autocontrôle	55.321	3,34	55.321	3,29
<b>Total</b>	<b>1.650.000</b>	<b>100</b>	<b>1.683.305</b>	<b>100</b>

Selon les dernières informations sur les franchissements de seuils communiquées et les déclarations d'opérations en période d'offre, le capital et les droits de vote de la Société sont à ce jour répartis ainsi suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote théoriques et exerçables <sup>4</sup>	% des droits de vote théoriques et exerçables
TreeHouse Junior Limited	1.499.943	94,06	1.499.943	92,01
Autres actionnaires	94.736	5,94	130.192	7,99
Autocontrôle	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>1.594.679</b>	<b>100</b>	<b>1.630.135</b>	<b>100</b>

<sup>2</sup> Sur la base d'un nombre total de 3.133.384 droits de vote théoriques (information publiée sur le site Internet de Filae le 16 juillet 2021 conformément à l'article 223-16 du RGAMF).

<sup>3</sup> Sur la base d'un nombre total de 3.133.384 droits de vote théoriques (information publiée sur le site Internet de Filae le 16 juillet 2021 conformément à l'article 223-16 du RGAMF) diminué du nombre de droits de vote double détruits à l'occasion des acquisitions de blocs réalisées par l'Initiateur.

<sup>4</sup> Sur la base d'un nombre total de 1.630.135 droits de vote théoriques (information publiée sur le site Internet de Filae le 22 septembre 2021 conformément à l'article 223-16 du RGAMF).

### **3.4 Gouvernance de la Société**

#### **3.4.1 Assemblée générale des actionnaires**

L'assemblée générale ordinaire de la Société a été réunie le 21 mai 2021 sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ; dépenses et charges visées à l'article 39, 4° du code général des impôts
2. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020
3. Examen des conventions visées aux articles L225-38 et suivants du code de commerce
4. Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Toussaint Roze
5. Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Cyril Vermeulen
6. Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Denis Cornillot
7. Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Marc Bruzeau
8. Autorisation à conférer au conseil d'administration de la Société en vue de céder le fonds de commerce constitué par l'activité *filae.com*
9. Pouvoirs en vue d'effectuer les formalités

Toutes ces résolutions ont été approuvées par l'assemblée générale. Le compte-rendu de la réunion de l'assemblée générale est disponible sur le site Internet de la Société ([www.filae.com](http://www.filae.com)).

#### **3.4.2 Conseil d'administration**

A la date du présent document, le conseil d'administration de la Société est composé de :

- Toussaint Roze, Président-directeur général ;
- Cyril Vermeulen ;
- Jean-Denis Cornillot ; et
- Marc Bruzeau.

#### **3.4.3 Direction générale**

La direction générale de la Société est assurée par Toussaint Roze, président-directeur général.

### **3.5 Facteurs de risque**

Les facteurs de risque relatifs à la Société sont décrits en annexe A du Rapport Annuel.

La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur les activités, la situation financière, les résultats ou les perspectives de la Société. La Société n'a pas connaissance, à la date du présent document, d'autres risques opérationnels ou financiers significatifs concernant la Société. Néanmoins, des risques non encore identifiés ou considérés comme non significatifs par la Société, à la date du présent document, pourraient également avoir un effet défavorable significatif.

### **3.6 Litiges**

A la date du présent document et à la connaissance de la Société, il n'existe pas de procédure, notamment administrative, pénale, judiciaire ou d'arbitrage, dont la Société a connaissance qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir, ou ayant eu au cours des douze derniers mois, un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, ses résultats, sa situation financière, son développement ou ses perspectives.

Il est rappelé que, le 30 juillet 2021, la Société, Geneanet, Trudaine Participations, MyHeritage et l'Initiateur ont conclu un accord transactionnel (*share purchase and settlement agreement*) mettant fin aux contestations qui les opposaient.

### 3.7 Evènements exceptionnels

Depuis la publication du Rapport Annuel, il n'y a pas eu d'évènement exceptionnel autre que la prise de contrôle de la Société par l'Initiateur au terme d'une suite d'évènements décrits dans la section 1.2 de la Note en Réponse.

### 3.8 Communiqués de presse publiés par la Société depuis la publication du Rapport Annuel

Les communiqués de presse publiés par la Société sont disponibles sur le site internet de la Société ([www.filae.com](http://www.filae.com)).

Les principaux communiqués de presse publiés par la Société depuis la publication du Rapport Annuel sont résumés dans le tableau ci-après et reproduits intégralement en annexe.

Date	Intitulé du communiqué de presse
13/10/2021	Rapport d'activité du 1 <sup>er</sup> semestre 2021
09/09/2021	Prolongement de la mission de l'expert indépendant
04/08/2021	Réduction du capital par annulation d'actions auto-détenues - Remboursement anticipé des obligations convertibles
02/08/2021	MyHeritage va acquérir 90% de Filae
27/07/2021	Chiffre d'affaires et résultats du 1 <sup>er</sup> semestre 2021
21/05/2021	Assemblée générale du 21 mai - Compte-rendu
21/05/2021	Assemblée générale du 21 mai - Réponses aux questions écrites
06/05/2021	Assemblée générale du 21 mai - Exposé sommaire de l'activité
03/05/2021	L'Assemblée générale ordinaire se tiendra le 21 mai à huis clos

## 4. PERSONNE ASSUMANT LA RESPONSABILITE DU PRESENT DOCUMENT

*« J'atteste que le présent document qui a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 26 octobre 2021, dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée suivie d'un retrait obligatoire initiée par TreeHouse Junior Limited et visant les actions de la société Filae, et qui sera diffusé au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et par son instruction n° 2006-07.*

*Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »*

Toussaint Roze  
Président-directeur général de Filae  
Paris, le 26 octobre 2021

**ANNEXE**  
**PRINCIPAUX COMMUNIQUES PUBLIES PAR LA SOCIETE DEPUIS LE 30 MARS 2021**



## Rapport d'activité du 1<sup>er</sup> semestre 2021

Comptes sociaux, French GAAP, en K€	S1 2021	S1 2020	VAR
Chiffre d'affaires	2 694	2 041	+32%
<b>EBITDA<sup>1</sup></b>	<b>1 181</b>	<b>731</b>	<b>+61%</b>
<i>Marge EBITDA</i>	<i>43,8%</i>	<i>35,8%</i>	<i>+ 8 pts</i>
Dotations aux provisions et amortissements	(568)	(457)	
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>414</b>	<b>72</b>	<b>+ 475%</b>
Résultat exceptionnel	(506)	(23)	
<b>Résultat net</b>	<b>37</b>	<b>179</b>	

Au 1<sup>er</sup> semestre 2021, le chiffre d'affaires s'établit à 2.694 K€, en hausse de +32% par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2020.

Filae affiche un EBITDA au 1<sup>er</sup> semestre 2021 de 1.181 K€, en hausse de +61% par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2020. La marge EBITDA ressort ainsi à près de 44 %.

Après comptabilisation de la dotation aux provisions et amortissements pour un montant de 568 K€, Filae affiche un résultat d'exploitation de 414 K€, en progression de 475% par rapport à la période comparable de 2020.

Le résultat net de 37 k€ est impacté par des charges exceptionnelles supportées dans le cadre du projet d'offre publique d'achat de Trudaine Participations visant les titres Filae et de la convocation judiciaire de l'assemblée générale, tous deux initiés au premier trimestre 2021, ainsi que des négociations avec MyHeritage, pour un montant total de 506 K€.

Il est rappelé que ces négociations ont débouché sur la conclusion d'accords en date du 30 juillet 2021. En application de ces accords, TreeHouse Junior Limited, société mère du groupe MyHeritage, a acquis auprès de Geneanet, de Trudaine Participations, et d'actionnaires historiques de Filae, dont le fondateur et président-directeur général Toussaint Roze, une participation représentant à ce jour 94,06% du capital et 92,01% des droits de vote<sup>2</sup>.

Conformément à ces accords, le 28 septembre 2021, ont été déposés auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) :

<sup>1</sup> Résultat d'exploitation + dotations nettes aux provisions et CIR + dotations aux amortissements.

<sup>2</sup> Voir le communiqué conjoint de MyHeritage et de Filae du 2 août 2021.

- (1) par TreeHouse Junior Limited, à titre obligatoire, un projet d'offre publique d'achat simplifiée suivie d'un retrait obligatoire au prix de 20,75 € par action Filae<sup>3</sup> ;
- (2) par Trudaine Participations, une demande visant à ce qu'il soit constaté que son offre publique d'achat déposée le 9 février 2021<sup>4</sup> est devenue sans objet au sens de l'article 232-11 du règlement général de l'AMF.

Dans ce contexte, Filae, Geneanet, Trudaine Participations et MyHeritage ont conclu un accord transactionnel mettant fin aux contestations qui les opposaient.

Filae affiche au 30 juin 2021 une structure financière solide avec un total de bilan de 13,3 M€, des capitaux propres de 7,9 M€, et une trésorerie disponible de 5,3 M€.

Il est rappelé que, le 3 août 2021<sup>5</sup>, le conseil d'administration a décidé de rembourser l'intégralité des obligations convertibles en circulation émises en juin 2019 et souscrites par deux fonds gérés par la société de gestion Vatel Capital. Le montant total du remboursement, de l'ordre de 2,3 millions d'euros, a été prélevé sur la trésorerie disponible de Filae.

Il est également rappelé<sup>6</sup> que, le même jour, le conseil d'administration a décidé, sur autorisation de la 6<sup>ème</sup> résolution de l'assemblée générale mixte du 19 mai 2020, de réduire le capital social, par voie d'annulation des 55.321 actions auto-détenues représentant environ 3,35% du capital. Depuis cette annulation, le capital s'élève à 318.935,80 euros et il est divisé en 1.594.679 actions

Au cours des 6 premiers mois de l'exercice, Filae Premium s'est enrichi de plus de 174 millions de nouvelles données généalogiques réservées à ses abonnés. La société a continué ses travaux de transcription des registres paroissiaux français du XVIII<sup>ème</sup> siècle en publiant son 37<sup>ème</sup> département. Les collections de registres d'état civil se sont également enrichies d'archives nouvellement numérisées. Enfin, Filae a publié les archives numérisées et indexées de l'intégralité des registres journaliers d'inhumation des cimetières parisiens, soit plus de 5,3 millions de nouvelles données.

Filae avait par ailleurs entrepris depuis 2018 un programme de recherche et développement pour développer une offre de tests ADN dans lequel près d'un million d'euros a été investi. Filae envisageait de démarrer cette activité en mai 2021 et de la déployer dans les pays européens qui l'autorisent. Suite à la prise de contrôle de Filae par TreeHouse Junior Limited le 30 juillet 2021, Filae a décidé d'abandonner cette activité.

Toussaint ROZE

Président directeur général

---

*3 Dépôt AMF n°221C2530 du 28 septembre 2021.*

*4 Dépôt AMF n°221C0318 du 9 février 2021.*

*5 Voir le communiqué de Filae du 4 août 2021.*

*6 Ibidem.*

Paris, le 9 septembre 2021

## Prolongement de la mission de l'expert indépendant

Filae (code ISIN : FR0010221069, code Mnémo : ALFIL) rappelle que, le 2 août 2021, TreeHouse Junior Limited, société mère de MyHeritage, a annoncé qu'elle déposerait, à titre obligatoire, une offre publique d'achat simplifiée suivie d'un retrait obligatoire sur les actions Filae qu'elle ne détient pas, à un prix unitaire de 20,75 €<sup>1</sup>.

Réuni le 8 septembre 2021, le conseil d'administration de Filae a décidé à l'unanimité de prolonger la mission de la société A2EF, représentée par Madame Sonia Bonnet-Bernard, qu'il avait désignée en qualité d'expert indépendant dans le cadre de l'offre publique d'achat initiée par Trudaine Participations<sup>2</sup>, afin d'établir un nouveau rapport portant sur le caractère équitable des conditions financières offertes par TreeHouse Junior Limited aux actionnaires de Filae, conformément aux articles 261-1 I 1° et II du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Le conseil d'administration continuera à assurer le suivi des travaux d'A2EF conformément à la réglementation applicable. Après avoir pris connaissance du rapport de l'expert indépendant, il se réunira pour émettre un avis motivé sur le projet d'offre dans les conditions prévues par l'article 231-19 du règlement général de l'AMF.

Le rapport de l'expert indépendant et l'avis motivé du conseil d'administration de Filae figureront dans le projet de note en réponse qui sera établi et soumis au visa de l'AMF.

### Filae en bref

Filae.com (code ISIN : FR0010221069, code Mnémo : ALFIL) est édité par la société FILAE SA. Créée par Toussaint Roze, cette PME française développe depuis des années une expertise unique dans la recherche et le développement de technologies innovantes pour faciliter l'accès du grand public à ses racines.

La société est basée à Paris et compte plus de 15 collaborateurs. La société est qualifiée « Entreprise Innovante » par Bpifrance et est éligible au dispositif PEA-PME.

Grâce aux avancées législatives en matière d'Opendata et de réutilisation des archives publiques, la société a lancé en décembre 2016 le site [www.filae.com](http://www.filae.com) qui propose une offre exclusive de contenus généalogiques numérisés, transcrits et indexés et utilise des algorithmes puissants pour faciliter l'accès du grand public à l'histoire de ses origines.

### Contacts

#### FILAE

Toussaint Roze  
Président – Directeur général  
investisseurs@filae.com

#### ACTIFIN

Alexandre Commerot  
acommerot@actifin.fr  
Relations presse  
Chloé Lapeyre  
01 56 88 11 11  
clapeyre@actifin.fr

<sup>1</sup> Communiqué de MyHeritage et Filae du 2 août 2021 : [https://www.filae.com/ressources/wp-content/uploads/2016/11/CP\\_FILAE\\_MH\\_2021\\_vdef2.pdf](https://www.filae.com/ressources/wp-content/uploads/2016/11/CP_FILAE_MH_2021_vdef2.pdf)

<sup>2</sup> Communiqué de Filae du 2 mars 2021 : <https://www.filae.com/ressources/wp-content/uploads/2016/11/2021-03-02-CP-Expert-ind%C3%A9pendant.pdf>

Paris, le 04 août 2021

## Réduction du capital par annulation d'actions auto-détenues Remboursement anticipé des obligations convertibles

**Filae (code ISIN : FR0010221069, code Mnémo : ALFIL)** Le Conseil d'administration de Filae, réuni le 3 août, a, sur autorisation de l'assemblée générale mixte en date du 19 mai 2020 aux termes de sa 6ème résolution, décidé de réduire le capital social, par voie d'annulation des 55.321 actions auto-détenues représentant environ 3,35 % du capital social.

A la suite de cette annulation, le capital social s'élève à 318.935,80 euros divisé en 1.594.679 actions.

Par ailleurs, le Conseil d'administration de Filae a également décidé de procéder au remboursement anticipé de l'intégralité des obligations convertibles en circulation émises en juin 2019 et souscrites par deux fonds gérés par la société de gestion Vatel Capital ; au 31 juillet 2021, il demeurait 291.125 obligations à rembourser. Le montant total du remboursement, de l'ordre de 2,3 millions d'euros, sera prélevé sur la trésorerie disponible de Filae.

### Filae en bref

**Filae.com** (code ISIN : FR0010221069, code Mnémo : ALFIL) est édité par la société FILAE SA. Créée par Toussaint Roze, cette PME française développe depuis des années une expertise unique dans la recherche et le développement de technologies innovantes pour faciliter l'accès du grand public à ses racines.

La société est basée à Paris et compte plus de 15 collaborateurs. La société est qualifiée « Entreprise Innovante » par Bpifrance et est éligible au dispositif PEA-PME.

Grâce aux avancées législatives en matière d'Opendata et de réutilisation des archives publiques, la société a lancé en décembre 2016 le site [www.filae.com](http://www.filae.com) qui propose une offre exclusive de contenus généalogiques numérisés, transcrits et indexés et utilise des algorithmes puissants pour faciliter l'accès du grand public à l'histoire de ses origines.

### Contacts

#### FILAE

Toussaint Roze  
Président – Directeur général  
[investisseurs@filae.com](mailto:investisseurs@filae.com)

#### ACTIFIN

Alexandre Commerot  
[acommerot@actifin.fr](mailto:acommerot@actifin.fr)  
Relations presse  
Chloé Lapeyre  
01 56 88 11 11  
[clapeyre@actifin.fr](mailto:clapeyre@actifin.fr)

## MyHeritage va acquérir 90% de Filae

L'acquisition sera suivie du dépôt, à titre obligatoire, d'une offre publique d'achat simplifiée et d'un retrait obligatoire au prix de 20,75 € par action Filae.

Paris, France & Tel Aviv, Israël, le 2 août 2021 – [MyHeritage](#), le premier service mondial pour découvrir votre passé et construire votre avenir, annonce avoir signé le 30 juillet 2021 des accords portant sur l'acquisition de 90,91% du capital et 89,11% des droits de vote de [Filae](#), un service généalogique leader en France, par l'intermédiaire de TreeHouse Junior Limited, une société mère du groupe MyHeritage.

Selon les termes de ces accords, MyHeritage a procédé à l'acquisition de toutes les actions Filae de Geneanet et de Trudaine Participations, soit au total 710.782 actions Filae représentant 43,08% du capital social et 42,23% des droits de vote de Filae, au prix de 20,75 € par action, ainsi que les actions des fondateurs et actionnaires historiques de Filae, dont son fondateur et président-directeur général Toussaint Roze, soit au total 789.161 actions, représentant 47,83% du capital social et 46,88% des droits de vote de Filae au prix de 20 € par action.

A l'issue de ces deux opérations, MyHeritage détient 90,91% du capital et 89,11% des droits de vote de Filae. Compte tenu de l'annulation envisagée par Filae de ses 55.321 actions auto-détenues, ces pourcentages seraient portés à 94,06% s'agissant de la détention en capital et à 92,13% s'agissant de la détention en droits de vote.

Cette annonce marque le début d'une nouvelle ère pour la généalogie française qui s'appuiera sur l'expertise de Filae en matière de documents historiques français et sur les technologies de pointe et l'ampleur mondiale de MyHeritage. Filae, qui est la 12ème acquisition de MyHeritage, renforce ainsi la position de MyHeritage en tant que premier service généalogique d'Europe.

Fondée en 1994 et anciennement connue sous les noms de NotreFamille.com et Genealogy.com avant d'être renommée Filae en 2016, Filae a pour vocation de rendre la recherche généalogique plus facile et plus accessible grâce à des technologies innovantes et une bibliothèque exclusive d'archives historiques françaises numérisées. Les valeurs communément partagées de facilité d'utilisation, d'accessibilité et d'innovation, associées à une profonde passion pour le contenu généalogique, ont permis de développer la relation entre MyHeritage et Filae. Les fondateurs des deux sociétés ont vu un rapprochement comme la continuité naturelle de cette relation.

Fondée en 2003, MyHeritage a développé l'une des principales plateformes mondiales dédiée à l'histoire familiale et à la généalogie. Grâce à des technologies uniques et exclusives, MyHeritage est actuellement disponible en 42 langues et utilisé par 90 millions d'utilisateurs enregistrés dans le monde entier, témoignant ainsi de sa portée internationale ainsi que de la diversité de sa base d'utilisateurs. Les utilisateurs de MyHeritage ont collaborativement créé des dizaines de millions d'arbres généalogiques, et la plateforme présente une vaste base de près de 14 milliards de données historiques. Les nombreuses fonctionnalités de la plateforme comprennent des outils de pointe basés sur l'intelligence artificielle.

À la suite de cette acquisition, les bases de données historiques exclusives de Filae seront accessibles aux utilisateurs de MyHeritage, créant ainsi de nouvelles opportunités de découvertes généalogiques pour les individus du monde entier ayant des racines françaises. Les ressources et les technologies de MyHeritage permettront à Filae d'accélérer la numérisation et l'indexation d'autres données, qui seront accessibles aux utilisateurs des deux plateformes. Filae restera une société française basée à Paris et continuera à fonctionner de manière autonome. Le fondateur de Filae, Toussaint Roze, continuera à diriger la société et ses activités se poursuivront sans interruption. L'étendue des services offerts aux abonnés actuels de Filae restera inchangée et des avantages spéciaux seront bientôt offerts à ses membres.

Gilad Japhet, fondateur de MyHeritage précise « Comme nous l'avons fait il y a 8 ans pour l'acquisition de Geni, nos intentions sont de maintenir l'indépendance de Filae, avec toute son équipe et même de la renforcer. Les généalogistes français ont beaucoup à gagner de ce rapprochement, qui permet d'unir les ressources de MyHeritage, et notamment ses technologies de comparaisons automatiques, et les importantes archives historiques et l'expertise de la généalogie française de Filae. L'acquisition de Filae est une étape importante pour MyHeritage qui s'établit sur une relation de confiance et de respect mutuel tissée de longue date. »

« Nous cherchions à accélérer notre croissance et avons reconnu l'incroyable opportunité qui se présentait à nous », a déclaré Toussaint Roze, fondateur et président-directeur général de Filae. « MyHeritage a une expérience inégalée, une expertise technologique et une excellente réputation, et nous sommes convaincus qu'en combinant nos forces respectives, Filae connaîtra une forte croissance qui enrichira les ressources familiales historiques de toute personne d'ascendance française. »

## Garantie de confidentialité

MyHeritage dispose d'un solide dispositif de protection de la vie privée qui comprend un engagement strict concernant la confidentialité des données des utilisateurs, ce qui le rend unique parmi les principales sociétés de généalogie. Sa politique de confidentialité indique sans équivoque que MyHeritage n'a jamais vendu ou accordé de licence sur des données personnelles ou génétiques et ne le fera jamais à l'avenir.

## Prochaines étapes

MyHeritage, par le biais de sa société mère TreeHouse Junior Limited, déposera, à titre obligatoire, une offre publique d'achat simplifiée sur les actions Filae qu'il ne détiendra pas, à un prix unitaire de 20,75 €, suivie d'un retrait obligatoire. Filae sera ensuite radié de la cote d'Euronext Growth.

Concomitamment, Trudaine Participations déposera une demande visant à ce que l'Autorité des marchés financiers (AMF) constate que l'offre publique d'achat qu'elle a déposée le 9 février 2021 ([dépôt AMF n° 221C0318](#)) est devenue sans objet au sens de l'article 232-11 du règlement général de l'AMF.

Filae devra déposer son projet de note en réponse au projet d'offre publique d'achat simplifiée initié par MyHeritage, qui comprendra notamment l'avis motivé du conseil d'administration de Filae et le rapport complémentaire de l'expert indépendant sur le projet d'offre publique d'achat simplifiée initiée par MyHeritage.

Dans les prochains jours, Filae remboursera ses deux catégories d'obligations convertibles pour un montant total de 2,3 millions d'euros prélevé sur sa trésorerie disponible.

Dans ce contexte, Filae, Geneanet, Trudaine Participations et MyHeritage ont conclu un accord transactionnel mettant fin aux contestations qui les opposaient.

### A propos de Filae

Filae.com (code ISIN : FR0010221069, code Mnémo : ALFIL) est édité par la société Filae SA. Créée par Toussaint Roze, cette PME française développe depuis des années une expertise unique dans la recherche et le développement de technologies innovantes pour faciliter l'accès du grand public à ses racines.

La société est basée à Paris et compte plus de 15 collaborateurs. La société est qualifiée « Entreprise Innovante » par Bpifrance et est éligible au dispositif PEA-PME.

Grâce aux avancées législatives en matière d'Opendata et de réutilisation des archives publiques, la société propose depuis décembre 2016, une offre exclusive de contenus généalogiques numérisés, transcrits et indexés et développe des algorithmes pour faciliter l'accès du grand public à l'histoire de ses origines.

<https://www.filae.com>

### Contact

Toussaint Roze

Président-Directeur général

[investisseurs@filae.com](mailto:investisseurs@filae.com)

### A propos de MyHeritage

MyHeritage est la principale plateforme internationale de découverte pour explorer l'histoire familiale. Avec des milliards de documents historiques et de profils d'arbre généalogique, et avec des technologies de correspondance sophistiquées, MyHeritage permet aux utilisateurs de découvrir leur passé et de construire leur avenir. MyHeritage ADN est l'une des plus grandes bases de données ADN grand public au monde, avec plus de 5 millions d'utilisateurs. MyHeritage est le service de test ADN et de généalogie le plus populaire d'Europe. Depuis 2020, MyHeritage fournit les meilleures technologies d'intelligence artificielle pour améliorer et coloriser les photos.

<https://www.myheritage.fr/>

### Contact

Aaron Godfrey

VP Marketing

Email: [pr@myheritage.com](mailto:pr@myheritage.com)

Paris, le 27 juillet 2021

## RESULTATS SEMESTRIELS 2021

- Croissance de +32% du chiffre d'affaires
- EBITDA en hausse de +61%
- Marge EBITDA : 44% du chiffre d'affaires (+8 pts)

Filae (code ISIN : FR0010221069, code Mnémo : ALFIL) annonce ce jour ses résultats du 1<sup>er</sup> semestre 2021.

Le Conseil d'administration qui s'est réuni le 27 juillet 2021 a arrêté les comptes du 1<sup>er</sup> semestre 2021. Le rapport financier semestriel sera mis à disposition sur le site internet de la Société ([www.filae.com](http://www.filae.com)).

Comptes sociaux, French GAAP, en K€	S1 2021	S1 2020	VAR
Chiffre d'affaires	2 694	2 041	+32%
<b>EBITDA<sup>1</sup></b>	<b>1 181</b>	<b>731</b>	<b>+61%</b>
<i>Marge EBITDA</i>	<i>43,8%</i>	<i>35,8%</i>	<i>+ 8 pts</i>
Dotations aux provisions et amortissements	(568)	(457)	
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>414</b>	<b>72</b>	<b>+ 475%</b>
Résultat exceptionnel	(506)	(23)	
<b>Résultat net</b>	<b>37</b>	<b>179</b>	

### Croissance de +32% du chiffre d'affaires

Au 1<sup>er</sup> semestre 2021, l'activité s'établit à 2,7 M€, en hausse de +32%, portée par la croissance du nombre d'abonnés actifs sur la période.

Au cours des 6 premiers mois de l'exercice, Filae Premium s'est enrichi de plus de 174 millions de nouvelles données généalogiques réservées à ses abonnés. La société a continué ses travaux de transcription des registres paroissiaux français du XVIII<sup>ème</sup> siècle en publiant son 37<sup>ème</sup> département. Les collections de registres d'état civil se sont également enrichies d'archives nouvellement numérisées. Enfin, Filae a publié les archives numérisées et indexées de l'intégralité des registres journaliers d'inhumation des cimetières parisiens, soit plus de 5,3 millions de nouvelles données.

Le lancement de l'activité ADN connaît du retard et n'a pas été initié lors du premier semestre 2021. Filae effectuera une annonce complémentaire une fois la date de lancement de cette activité arrêtée.

### EBITDA<sup>1</sup> en hausse de +61%

Après deux années consécutives d'EBITDA positif, Filae poursuit sa trajectoire de rentabilité en affichant un EBITDA au 1<sup>er</sup> semestre 2021 de 1 181 K€. La marge EBITDA ressort quant à elle à près de 44%, soit une appréciation de 8 points par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2020.

<sup>1</sup> Résultat d'exploitation + dotations nettes aux provisions et CIR + dotations aux amortissements.

## Rentabilité d'exploitation en forte croissance

Après comptabilisation de la dotation aux provisions et amortissements pour un montant de 568 K€, Filae affiche un résultat d'exploitation de 414 K€ soit une croissance de +475% par rapport aux 72 K€ du 1<sup>er</sup> semestre 2020. Le résultat net est impacté par des charges exceptionnelles supportées dans le cadre de l'offre publique d'achat visant les titres Filae et de la convocation judiciaire de l'assemblée générale, toutes deux initiées au premier trimestre, ainsi que des négociations avec MyHeritage, pour un montant total de 506 K€.

## Une structure financière solide

Filae affiche au 30 juin 2021 une structure financière solide avec un total de bilan de 13,3 M€, des capitaux propres de 7,9 M€, et une trésorerie disponible de 5,3 M€.

## Filae en bref

**Filae.com** (code ISIN : FR0010221069, code Mnémo : ALFIL) est édité par la société FILAE SA. Créée par Toussaint Roze, cette PME française développe depuis des années une expertise unique dans la recherche et le développement de technologies innovantes pour faciliter l'accès du grand public à ses racines.

La société est basée à Paris et compte plus de 15 collaborateurs. La société est qualifiée « Entreprise Innovante » par Bpifrance et est éligible au dispositif PEA-PME.

Grâce aux avancées législatives en matière d'Opendata et de réutilisation des archives publiques, la société a lancé en décembre 2016 le site [www.filae.com](http://www.filae.com) qui propose une offre exclusive de contenus généalogiques numérisés, transcrits et indexés et utilise des algorithmes puissants pour faciliter l'accès du grand public à l'histoire de ses origines.

## Contacts

### FILAE

Toussaint Roze  
Président-Directeur général  
[investisseurs@filae.com](mailto:investisseurs@filae.com)

### ACTIFIN

Alexandre Commerot  
[acommerot@actifin.fr](mailto:acommerot@actifin.fr)

Relations presse  
Chloé Lapeyre  
+33 (0)6 07 40 41 48  
[clapeyre@actifin.fr](mailto:clapeyre@actifin.fr)

Paris, le 21 mai 2021

## COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DU 21 MAI 2021

Filae (code ISIN : FR0010221069, code Mnémo : ALFIL) Dans le contexte de la pandémie de la Covid-19, l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de Filae s'est tenue à huis clos conformément à l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 dont les dispositions ont été prorogées jusqu'au 31 juillet 2021 par décret n° 2021-255 du 9 mars 2021.

L'Assemblée Générale a été retransmise en direct. La captation vidéo est consultable en différé sur le site internet de la société<sup>1</sup>.

Le bureau de l'assemblée était constitué de M. Toussaint Roze, président, d'un secrétaire, ainsi que deux scrutateurs, Mme Sonia Rameau et M. Olivier Hergault, désignés par le conseil d'administration parmi les dix actionnaires disposant du plus grand nombre de droits de vote.

Les actionnaires présents ou représentés détenaient 96,9 % des actions disposant d'un droit de vote et 98,5 % des droits de vote exerçables.

Les questions écrites et les réponses qui y ont été apportées ont été publiées sur le site internet de la société à l'issue de l'Assemblée<sup>1</sup>.

Toutes les résolutions soumises aux actionnaires ont été approuvées à la majorité absolue de la totalité des droits de vote théoriques de la Société. Ont notamment été adoptées les résolutions relatives aux comptes annuels et à l'affectation des résultats de l'exercice 2020, à l'examen des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du code de commerce et au renouvellement des mandats des quatre administrateurs.

La huitième résolution autorisant le conseil d'administration à céder à MyHeritage l'activité *filae.com* a été approuvée à une majorité de 53,5% des votes, ce qui représente 52,7% de la totalité des droits de vote exerçables de la Société.

Cette approbation permet de remplir l'une des deux conditions préalables à l'acquisition par MyHeritage de l'activité *filae.com*, la seconde étant le constat de l'échec de toute offre publique en cours à réunir la majorité du capital et des droits de vote de Filae<sup>2</sup>. Filae tiendra ses actionnaires informés de ce processus de cession engagé avec MyHeritage qui devrait aboutir d'ici la fin de l'année 2021.

Il est rappelé que la cession de l'activité *filae.com* à MyHeritage pourrait permettre à Filae de distribuer à ses actionnaires un montant total de 16,45 euros par action.

Alternativement, MyHeritage a indiqué que si elle parvenait à sécuriser par voie d'acquisition de blocs ou d'engagements d'apport les deux tiers au moins du capital et des droits de vote de Filae, comprenant les participations de Geneanet et de Trudaine Participations, elle déposerait un projet d'offre publique visant les titres Filae au prix de 20 euros par action et de 8 euros par obligation<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> <https://www.filae.com/ressources/investisseurs/>

<sup>2</sup> Communiqué de presse de Filae du 22 avril 2021 : <https://www.filae.com/ressources/wp-content/uploads/2016/11/CP-Filae-22042021.pdf>

<sup>3</sup> Communiqué de presse de MyHeritage du 19 avril 2021 : <https://www.businesswire.com/news/home/20210419005522/fr/>

**Toussaint Roze, président-directeur général de Filae :** « Je me réjouis que les actionnaires se soient aussi fortement mobilisés pour soutenir la cession de l'activité filae.com à MyHeritage. Leur vote confirme la position unanime du conseil d'administration en faveur de cette opération conforme à l'intérêt de Filae, de ses salariés et de toutes ses parties prenantes. »

### Filae en bref

**Filae.com** (code ISIN : FR0010221069, code Mnémo : ALFIL) est édité par la société FILAE SA. Créée par Toussaint Roze, cette PME française développe depuis des années une expertise unique dans la recherche et le développement de technologies innovantes pour faciliter l'accès du grand public à ses racines.

La société est basée à Paris et compte plus de 15 collaborateurs. La société est qualifiée « Entreprise Innovante » par Bpifrance et est éligible au dispositif PEA-PME.

Grâce aux avancées législatives en matière d'Opendata et de réutilisation des archives publiques, la société a lancé en décembre 2016 le site [www.filae.com](http://www.filae.com) qui propose une offre exclusive de contenus généalogiques numérisés, transcrits et indexés et utilise des algorithmes puissants pour faciliter l'accès du grand public à l'histoire de ses origines.

### Contacts

#### FILAE

Toussaint Roze  
Président – Directeur général  
[investisseurs@filae.com](mailto:investisseurs@filae.com)

#### ACTIFIN

Alexandre Commerot  
[acommerot@actifin.fr](mailto:acommerot@actifin.fr)

Relations presse  
Chloé Lapeyre  
01 56 88 11 11  
[clapeyre@actifin.fr](mailto:clapeyre@actifin.fr)

**Réponses du conseil d'administration de Filae  
aux questions écrites posées par Trudaine Participations le 14 mai 2021**

---

**Question écrite n°1 :** La nouvelle offre de la société MyHeritage du 19 avril 2021 prévoit alternativement soit une cession d'actions et un dépôt d'offre publique à un prix de 20 euros par action, soit une cession de l'actif *filae.com*.

*Dans l'hypothèse d'une cession de l'actif filae.com, cette cession emporterait-elle cession du nom commercial « FILAE » ?*

Dans l'hypothèse d'une cession de l'activité *filae.com*, la cession comprendrait la marque Filae et le nom de domaine *filae.com*. La cession n'emporterait pas l'obligation pour la société de changer sa dénomination sociale (Filae).

**Question écrite n°2 :** Il a été annoncé que la société MyHeritage dispose des fonds nécessaires pour procéder à l'acquisition envisagée de l'activité *filae.com*, sans endettement et qu'elle souhaite réaliser l'acquisition du fonds de commerce *filae.com* avant la fin de l'année 2021 « *sous certaines conditions* ». *Pouvez-vous nous préciser ces conditions ainsi que le calendrier prévu pour la réalisation des étapes d'acquisition du fonds de commerce filae.com ?*

Filae a détaillé à plusieurs reprises les conditions auxquelles la cession de l'activité *filae.com* est soumise<sup>1</sup>. Il s'agit pour mémoire des conditions suivantes :

1. L'approbation de la cession par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de Filae du 21 mai 2021. La huitième résolution sera mise aux voix à cet effet.
2. L'impossibilité pour MyHeritage de sécuriser au moins les deux tiers du capital et des droits de vote de Filae (comprenant les participations de Geneanet et de Trudaine Participations) par voie d'acquisition de blocs ou d'engagements d'apport.

En effet, MyHeritage s'est engagée, dans l'hypothèse où elle sécuriserait les deux tiers du capital et des droits de vote (comprenant les participations de Geneanet et de Trudaine Participations), à déposer un projet d'offre publique visant les titres Filae au prix de 20 euros par action et de 8 euros par obligation convertible.

3. Le constat de l'échec de tout initiateur d'une offre publique en cours à réunir la majorité du capital et des droits de vote de Filae.

Le calendrier de la cession sera défini une fois les conditions ci-dessus remplies. La Société est confiante dans la réalisation rapide de l'opération une fois les conditions ci-dessus remplies, puisque les deux sociétés disposent d'une grande expérience en la matière. En effet, Filae a, depuis 2015, réalisé 3 opérations de cession de parts significatives de son activité et MyHeritage a, de son côté, réalisé une dizaine d'opérations similaires depuis sa création.

**Question écrite n°3 :** La communication réalisée par Filae indique que : « *L'Offre est soumise à la conclusion d'un accord ferme et définitif entre Filae et MyHeritage. Cet accord de cession prévoira, entre*

---

<sup>1</sup> Communiqué de presse de Filae du 22 avril 2021 : <https://www.filae.com/ressources/wp-content/uploads/2016/11/CP-Filae-22042021.pdf>

Projet de note en réponse déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 22 avril 2021 : <https://www.filae.com/ressources/wp-content/uploads/2016/11/Filae-Projet-de-note-en-r%C3%A9ponse-avec-annexe.pdf>

*autres, l'engagement de Filae de distribuer aux actionnaires de la Société, dans un délai raisonnable suivant la réalisation de l'opération, une portion optimisée du prix de vente ».*

*Pouvez-vous nous indiquer le sens et le montant qu'il convient de donner aux termes « portion optimisée du prix de vente », ainsi que le sens et la durée qu'il convient de donner au terme « délai raisonnable » ?*

Comme indiqué dans le communiqué de presse du 22 avril 2021 et dans le projet de note en réponse déposé le même jour auprès de l'AMF<sup>2</sup>, à l'issue de la cession de l'activité *filae.com*, la société pourrait distribuer à ses actionnaires un montant de l'ordre de 26,2 millions d'euros, soit 16,45 euros par action.

Ce montant a été déterminé en tenant compte du prix de cession de l'activité *filae.com* proposé par MyHeritage (31 millions d'euros), de l'imposition sur les plus-values générées par cette cession (5,8 millions d'euros), de l'estimation de la trésorerie nette après réalisation de l'opération (27,2 millions d'euros à fin juin 2021) et du montant conservé par Filae pour financer ses autres activités (1 million d'euros). Ce dernier montant correspond à une estimation des besoins de la société pour financer la fin du développement et le lancement de l'activité ADN.

La distribution interviendra une fois la cession de l'activité *filae.com* réalisée, après publication de la cession au *Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales* (BODACC) et expiration des délais de séquestre du prix de cession usuellement applicables en matière de cession de fonds de commerce.

La distribution pourrait ensuite se faire par voie d'acompte sur dividendes et de distribution de réserves et de primes, ou selon toute autre modalité que le conseil d'administration estimerait opportun de poursuivre, conformément aux délais légaux applicables à la modalité retenue.

**Question écrite n°4 :** *Dans le cadre d'une éventuelle cession du fonds de commerce *filae.com*, pouvez-vous nous indiquer les fonctions des salariés qui seraient conservés pour le développement de la nouvelle activité ADN dont vous faites état dans vos dernières communications ?*

Les cinq salariés conservés par Filae et sa filiale Origenes Europe OÜ exerceraient des fonctions de management et de marketing, d'ingénierie de recherche et de développement ainsi que de relation clients.

**Question écrite n°5 :** *Concernant la nouvelle activité ADN de Filae, pouvez-vous nous préciser la date exacte du lancement de cette activité ADN ?*

*Pouvez-vous expliquer également la stratégie marketing et de commercialisation que Filae entend mettre en œuvre pour le lancement et la croissance de cette nouvelle activité ADN ?*

Comme indiqué à plusieurs reprises<sup>3</sup>, la société a, depuis 2018, investi un peu plus d'1 million d'euros dans le développement spécifique de cette activité ADN, et a, en avril 2020, créé une filiale en Estonie dédiée au déploiement de cette activité pour permettre un lancement opérationnel d'ici la fin du 2ème trimestre 2021, sauf délai additionnel imprévu lié à des raisons d'ordre technique.

La stratégie de commercialisation reposera sur les caractéristiques différenciantes de l'offre de services proposés aux utilisateurs, des techniques de prélèvement plus robustes et fiables et la réalisation de

---

<sup>2</sup> Communiqué de presse de Filae du 22 avril 2021 : <https://www.filae.com/ressources/wp-content/uploads/2016/11/CP-Filae-22042021.pdf>

Projet de note en réponse déposé auprès de l'AMF le 22 avril 2021 : <https://www.filae.com/ressources/wp-content/uploads/2016/11/Filae-Projet-de-note-en-r%C3%A9ponse-avec-annexe.pdf>

<sup>3</sup> Communiqué de presse de Filae du 22 avril 2021 : <https://www.filae.com/ressources/wp-content/uploads/2016/11/CP-Filae-22042021.pdf>

Rapport annuel 2020 de Filae (pages 3 et 5) : <https://www.filae.com/ressources/wp-content/uploads/2016/11/2020-Filae-Rapport-Annuel-vd.pdf>

l'intégralité des traitements conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD) du 27 avril 2016.

La stratégie marketing sera menée sur des bases ROIstes en privilégiant les canaux d'acquisition en ligne (réseaux sociaux, search, mailings ciblés...), les *sponsorings* et les partenariats ciblés.

**Question écrite n°6 :** Concernant le lancement de cette nouvelle activité ADN de Filae, *pouvez-vous nous indiquer la personne au sein de Filae qui sera en charge de la gestion de cette nouvelle activité ?*

L'activité sera placée sous la responsabilité du directeur de la société Origenes Europe OÜ, filiale de Filae en charge de cette activité, conformément aux objectifs fixés par la direction générale de Filae, qui continuera à être exercée par M. Toussaint Roze, Président-Directeur général.

**Question écrite n°7 :** *Dans l'hypothèse d'une cession du fonds de commerce filae.com, pouvez-vous nous confirmer que l'unique activité de la société française Filae sera la gestion d'une société estonienne dédiée à la commercialisation de tests ADN à destination de pays européens, à l'exclusion de la France ?*

Outre la gestion de sa filiale estonienne Origenes Europe OÜ, Filae poursuivra ses travaux de R&D et le développement d'outils, de services et de logiciels informatiques, notamment en matière de génie génétique.

Filae fournirait également à MyHeritage des services afin de permettre la bonne intégration de l'activité *filae.com* au sein du groupe MyHeritage.

**Question écrite n°8 :** Dans un communiqué de presse du 22 avril 2021, Filae a annoncé que dans l'hypothèse d'une cession du fonds de commerce filae.com, elle « *pourrait distribuer aux actionnaires un montant de l'ordre de 26,2 millions d'euros* ». *Pouvez-vous nous expliquer comment sera calculée la part du produit de l'éventuelle cession de filae.com que Filae prévoit de dédier à l'activité de tests ADN ?*

La réponse à cette question figure dans le communiqué de presse du 22 avril 2021, dans le projet de note en réponse déposé le même jour auprès de l'AMF<sup>4</sup>, ainsi que ci-dessus en réponse à la question écrite n°3 de Trudaine Participations.

**Question écrite n°9 :** Nous notons que dans l'hypothèse d'une cession du fonds de commerce filae.com, l'activité ADN resterait l'unique activité exploitable par Filae. *Pouvez-vous nous préciser les objectifs de chiffre d'affaires et de rentabilité (et leur mode de calcul) que Filae espère atteindre au titre de l'année 2021 ainsi qu'au titre des trois prochains exercices ?*

Les activités de la société en cas de cession de l'activité *filae.com* sont précisées ci-dessus en réponse à la question écrite n°7 de Trudaine Participations.

En cas de cession de son activité *filae.com*, Filae a pour objectif que son activité ADN génère un chiffre d'affaires entre 3 et 4 millions d'euros lors des douze mois suivant son lancement.

---

<sup>4</sup> Communiqué de presse de Filae du 22 avril 2021 : <https://www.filae.com/ressources/wp-content/uploads/2016/11/CP-Filae-22042021.pdf>

Projet de note en réponse déposé auprès de l'AMF le 22 avril 2021 : <https://www.filae.com/ressources/wp-content/uploads/2016/11/Filae-Projet-de-note-en-r%C3%A9ponse-avec-annexe.pdf>

Il est rappelé que le marché européen des tests ADN aux consommateurs est particulièrement porteur puisqu'une récente étude de Maïa Research estime qu'il s'établira à plus de 850 millions de dollars d'ici 2026, avec une croissance annuelle moyenne de l'ordre de 20%.

**Question écrite n°10 :** Dans son communiqué de presse du 22 avril 2021, Filae n'émet aucune réserve sur la compatibilité de sa nouvelle activité ADN avec la loi française qui prohibe pourtant la commercialisation de tests ADN.

*Comment envisagez-vous de respecter ces dispositions applicables à Filae tout en exerçant cette nouvelle activité ?*

Filae a connaissance des termes de la loi française qui précisent dans quelles conditions l'examen des caractéristiques génétiques d'une personne peut être réalisé. La loi française n'interdit pas à Filae de détenir une filiale en Estonie, Origenes Europe OÜ, commercialisant et opérant conformément aux lois de son pays d'établissement, des services et traitements de données, quand bien même ceux-ci ne seraient pas encore autorisés en France.

Ainsi, en tant que responsable de traitement, Origenes Europe OÜ proposera au grand public, partout où cela est possible, un service conforme aux lois en vigueur et notamment au RGPD.

Origenes Europe OÜ désignera notamment un délégué à la protection des données (*Data Protection Officer*), comme le RGPD le prévoit lorsque des données génétiques biologiques ou numériques font l'objet de traitement ou de stockage.

**Question écrite n°11 :** MyHeritage est l'un des acteurs principaux intervenant sur le marché de la commercialisation de tests ADN,

*Pouvez-vous nous expliquer en quoi le fait de renforcer les bases de données de cet acteur majeur en lui cédant [filae.com](https://www.filae.com) vous apparaît opportun, alors que Filae se prépare à lancer une activité ADN concurrente ?*

*Les bases de données [filae.com](https://www.filae.com) ne seraient pas essentielles au développement et au succès de la nouvelle activité ADN de Filae ?*

Les bases de données ne constituent pas un critère décisif de succès des applications génomiques grand public. Des leaders mondiaux du secteur tels que 23andme, LivingDNA, DNA solutions ou 24genetics se sont développés et exploitent leurs services sans aucune base de données généalogiques. De nombreux acteurs internationaux exercent avec succès cette activité dans des pays où ils ne disposent d'aucune base de données généalogique. Preuve de leur succès, la société 23andMe est par exemple en train d'être rachetée pour 3,5 milliards de dollars par VG Acquisition Corp, une SPAC filiale de Virgin Group lancée par le milliardaire Richard Branson, fondateur de Virgin Group.

Le marché des tests ADN aux consommateurs sur lequel Origenes Europe OÜ entend se positionner ayant une dimension européenne, les bases de données françaises constituées par Filae ne sont pas essentielles au développement et au succès de la nouvelle activité ADN.

Filae entend saisir, grâce à une structuration agile et réactive, une opportunité d'atteindre de nouveaux publics, de développer un service nativement international et de proposer des stratégies de croissance diversifiées qui ne sont pas sensibles à l'existence préalable de bases de données localisées ni ne nécessitent de lourds investissements préalables pour en constituer.

## FILAE

Société anonyme au capital de 330 000 euros  
Siège social : 193 Rue de Bercy – Gamma B – 75582 Paris cedex 12  
397 824 285 R.C.S. Paris  
(la « Société »)

---

### EXPOSE SOMMAIRE DE L'ACTIVITE

Exercice clos le 31 décembre 2020

#### Situation de la Société et activité au cours de l'exercice écoulé

##### 1. Développement de l'activité

Au cours de l'exercice 2020, d'une durée de 12 mois comme l'exercice précédent, la Société a poursuivi ses investissements afin d'assurer le développement du site Filae.com.

Tout au long de l'année, la Société a complété ses bases de données, en ajoutant des numérisations et transcriptions d'actes d'état-civil et de registres paroissiaux : ces données complémentaires ont été ajoutées régulièrement au fur et à mesure de leur production.

Ainsi, la Société a continué la mise en ligne des registres paroissiaux du XVIIIème siècle numérisés et indexés des départements français. De nombreuses informations étrangères ont également été ajoutées à l'index principal de recherche afin de permettre aux internautes d'identifier certaines de leurs racines européennes ou de retrouver des cousins dont les ancêtres ont émigré.

La Société propose désormais plus de 2 milliards d'informations généalogiques accessibles simplement en une seule recherche grâce aux algorithmes sophistiqués et à la normalisation des informations, patronymique et géographique notamment, développés par la Société.

Parallèlement à l'enrichissement de son offre de données et à l'amélioration de l'expérience proposées à ses utilisateurs, la Société a poursuivi ses investissements marketing afin de développer la notoriété de la marque Filae et de recruter de nouveaux abonnés.

**Ainsi, grâce à l'enrichissement du service et à ses actions marketing, Filae a, sur la période, bénéficié d'une hausse continue du nombre d'abonnés à son offre Premium pour atteindre près de 67.000 abonnés actifs au 31 décembre 2020, en augmentation de +37% par rapport à fin 2019.**

Forte de la progression du nombre des abonnés et de son chiffre d'affaires, la Société poursuivra, en 2021, sa stratégie de croissance en développant sa notoriété et en poursuivant les investissements nécessaires à l'enrichissement de ses bases de données exclusives et à la mise en ligne de nouvelles fonctionnalités facilitant l'accès du grand public à ses racines.

En outre, la Société a créé en avril 2020 une filiale qu'elle détient à 100% dont la dénomination sociale est Origenes Europe OÜ, cette nouvelle structure permettra de lancer sur Internet à destination d'un marché européen porteur une nouvelle activité ADN grand public totalement distincte du site *filae.com* et offrant d'importantes perspectives de développement de la Société.

Filae souhaite ainsi investir un marché en plein essor avec des débouchés internationaux. Le développement sur ce marché nécessite une expertise dans le domaine du *marketing* grand public, dont Filae dispose, pour avoir par le passé développé un portail média (*notrefamille.com*<sup>1</sup>), un site de cadeaux

---

<sup>1</sup> Communiqué de Filae du 5 février 2015.

personnalisés (*cadeaux.com*<sup>2</sup>) et, plus récemment, pour diffuser sur les chaînes de télévision française un spot publicitaire où apparaît M. Stéphane Bern.

Cette activité est exercée par une filiale détenue intégralement par Filae, Origenes Europe OÜ, établie en Estonie. Ce pays membre de l'Union européenne offre un cadre juridique protecteur des données personnelles (conformément au règlement général sur la protection des données), autorise la commercialisation de tests ADN au grand public et offre de nombreuses ressources, notamment grâce à son projet *Estonian Biobank* supporté par l'*Institute of Genomics* de l'Université de Tartu, qui fait référence en matière de génotypage grand public.

En cas de cession de l'activité *filae.com*, Filae conserverait l'activité ADN pour en poursuivre le développement, au moyen notamment d'une fraction du prix de cession de l'activité *filae.com*. Filae conserverait alors également cinq salariés dédiés à cette activité, trois à Paris et deux en Estonie.

## **2. Développements techniques**

Différents développements techniques, de programmes de recherche et de développement et d'innovation se sont déroulés tout au long de l'année pour proposer aux utilisateurs des contenus et services exclusifs et novateurs ainsi que pour apporter des réponses aux enjeux liés au volume, à la complexité et à l'hétérogénéité des données ainsi qu'au trafic et à l'usage croissants du site *Filae.com*. Certains développements font l'objet d'un crédit d'impôts.

Filae a, par ailleurs, mobilisé des ressources pour développer une nouvelle activité ADN, notamment en collaboration avec le laboratoire Génomique, bio-informatique et chimie moléculaire du Centre national des arts et métiers (CNAM).

## **3. Examen des comptes et résultats**

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

### **Compte de résultat**

Le chiffre d'affaires net s'est élevé à la somme de 4.687.726 euros contre 3.632.099 euros pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 29,06 %.

Il convient d'ajouter à cette somme :

- 169.596 euros d'autres produits,
- 10.784 euros en reprise de provisions,
- 656.838 euros de production immobilisée,

En conséquence, les produits d'exploitation s'élèvent à la somme globale de 5.524.944 euros contre 4.406.900 euros pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 25,37 %.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 4.696.802 euros, contre 4.599.020 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation est bénéficiaire de 828.142 euros contre un résultat d'exploitation déficitaire de 192.119 euros pour l'exercice précédent.

Les produits financiers et charges financières se sont élevés respectivement à la somme de 4.313 euros

---

<sup>2</sup> Communiqué de Filae du 3 novembre 2015.

et de 193.168 euros, soit un résultat financier déficitaire de 188.854 euros contre un résultat financier bénéficiaire de 391.354 euros pour l'exercice précédent.

En conséquence le résultat courant avant impôts est bénéficiaire et s'élève à 639.287 euros contre un résultat courant avant impôts bénéficiaire de 199.234 euros pour l'exercice précédent.

Les charges exceptionnelles se sont élevées à la somme de 52.000 euros, soit un résultat exceptionnel déficitaire de 22 546 euros contre un résultat exceptionnel déficitaire de 527.658 euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu de l'impôt sur les bénéfices qui s'élève à la somme de (404.687) euros, le résultat de l'exercice est un bénéfice de 1.021.428 euros contre un bénéfice de 15.708 euros au titre de l'exercice précédent.

### **Bilan**

Au 31 décembre 2020, le total du bilan de la Société s'élève à 13.307.162 euros contre 12.325.105 euros pour l'exercice précédent.

#### **Actif :**

Les immobilisations incorporelles s'élèvent à la somme nette de 6.638.320 euros.

Les immobilisations corporelles s'élèvent à la somme de 147.473 euros.

L'actif circulant s'élève à la somme nette de 6.372.349 euros.

#### **Passif :**

Le capital social s'élève à la somme de 330.000 euros au 31 décembre 2020, et les primes d'émission et de fusion s'élèvent à la somme totale de 5.861.517 euros au 31 décembre 2020.

La réserve légale s'élève à 35.137 euros et le compte « report à nouveau » est créditeur de 585.687 euros.

--ooOoo--

Paris, le 3 mai 2021

## L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE FILAE SA SE TIENDRA LE 21 MAI 2021 A HUIS CLOS.

Filae (code ISIN : FR0010221069, code Mnémo : ALFIL) Dans le contexte de la pandémie de la Covid-19 et conformément à l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 dont les dispositions ont été prorogées jusqu'au 31 juillet 2021 par décret n° 2021-255 du 9 mars 2021, l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de la Société convoquée le 21 mai prochain à 10h se déroulera à huis clos, c'est-à-dire hors la présence physique des actionnaires et des personnes pouvant habituellement y assister.

En effet, les mesures administratives limitant ou interdisant les déplacements ou les rassemblements collectifs pour des motifs sanitaires et l'obligation de respecter les règles sanitaires, eu égard au nombre d'actionnaires habituellement présents, font obstacle à la présence physique à l'Assemblée Générale de ses membres.

Les actionnaires ne seront donc pas en mesure d'assister physiquement à ladite Assemblée Générale mais pourront voter par correspondance ou par procuration.

L'Assemblée Générale sera retransmise en direct, à moins que des raisons techniques rendent impossible ou perturbent gravement cette retransmission, et en différé sur le site internet de la société <https://www.filae.com/ressources/investisseurs/>.

Compte tenu des difficultés techniques, notamment liées à l'authentification préalable ou en séance des actionnaires de la Société, il n'a pas été mis en place de dispositif de participation à l'Assemblée Générale par voie de conférence téléphonique ou audiovisuelle, mais les actionnaires pourront toutefois exercer leur droit de vote dans les conditions précisées ci-après.

### AJOUT D'UNE RESOLUTION

Conformément à ce que la Société avait annoncé dans son communiqué du 22 avril 2021, les actionnaires sont informés que le Conseil d'administration de la Société, lors de sa réunion en date du 22 avril 2021, a décidé de compléter l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 mai 2021 par le point suivant :

- Autorisation à conférer au conseil d'administration en vue de céder le fonds de commerce constitué par l'activité *filae.com*.

En conséquence, il a été ajouté une résolution supplémentaire (huitième résolution) dont le contenu est consultable dans l'avis de réunion rectificatif publié au *Bulletin des Annonces Légales Obligatoires* (BALO) du 30 avril 2021<sup>1</sup>.

Il est précisé que le reste des résolutions à l'ordre du jour et leur contenu tel qu'exposés dans l'avis de réunion valant avis de convocation paru au BALO du 16 avril 2021<sup>2</sup> demeurent inchangées (la huitième résolution parue dans cet avis devenant la neuvième résolution).

<sup>1</sup> <https://www.journal-officiel.gouv.fr/balo/annonce/202104302101238-52>

<sup>2</sup> <https://www.journal-officiel.gouv.fr/balo/annonce/202104162100981-46>

## MODALITES DE PARTICIPATION A L'ASSEMBLEE GENERALE: VOTE PAR CORRESPONDANCE ET PROCURATION

L'Assemblée Générale se tenant à huis clos, aucune carte d'admission ne sera délivrée.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit de participer à l'Assemblée en votant par correspondance, préalablement à l'Assemblée, ou en se faisant représenter par le Président ou par un mandataire. S'il s'agit d'un actionnaire personne physique, celui-ci ne pourra être représenté que par son conjoint ou le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité ou un autre actionnaire de la Société.

Les actionnaires pourront voter en utilisant le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration qui est tenu à la disposition des actionnaires au siège social et sur le site internet de la Société <https://www.filae.com/ressources/investisseurs/> et qui peut être demandé par lettre simple ou courrier électronique à l'adresse [investisseurs@filae.com](mailto:investisseurs@filae.com). Il sera fait droit à toute demande reçue ou déposée au plus tard six jours avant la date de réunion de l'Assemblée Générale, soit le samedi 15 mai.

Il est rappelé notamment que, conformément à la loi :

- lorsque l'actionnaire décide de voter par correspondance, le formulaire de **vote**, dûment rempli, devra parvenir au siège social de la Société ou à l'adresse [investisseurs@filae.com](mailto:investisseurs@filae.com) **trois jours au moins avant la date de la réunion** ;
- lorsque l'actionnaire décide de voter par procuration, le formulaire de **vote**, dûment rempli, devra parvenir au siège social de la Société ou à l'adresse [investisseurs@filae.com](mailto:investisseurs@filae.com) **quatre jours au moins avant la date de la réunion** ;
- les propriétaires d'actions au porteur devront joindre au formulaire une attestation de participation établie par le dépositaire de leurs actions ;
- l'actionnaire ayant voté par correspondance ou par procuration peut choisir un autre mode de participation à l'Assemblée Générale, sous réserve que ses instructions de vote parviennent à la Société dans des délais compatibles avec les dispositions relatives à chaque mode de participation.

**Compte-tenu de la situation sanitaire, il est recommandé de numériser les formulaires dûment remplis et de les adresser par courrier électronique à l'adresse [investisseurs@filae.com](mailto:investisseurs@filae.com).**

Pour rappel, l'actionnaire ayant choisi de se faire représenter par un mandataire remplissant les conditions prévues dans les statuts (actionnaire, conjoint ou partenaire lié par un PACS) devra adresser le mandat avec indication de mandataire au plus tard le quatrième jour précédant la date de l'Assemblée Générale Ordinaire, par voie électronique à l'adresse suivante [investisseurs@filae.com](mailto:investisseurs@filae.com). Le formulaire doit porter les nom, prénom, adresse du mandataire, et la mention « En qualité de mandataire », et doit être daté et signé.

Le mandataire ne pourra pas assister physiquement à l'Assemblée. Il devra nécessairement adresser ses instructions pour l'exercice du mandat dont il dispose, à la Société ou à son intermédiaire habilité, au plus tard le quatrième jour précédant la date de l'Assemblée Générale, par voie électronique à l'adresse suivante [investisseurs@filae.com](mailto:investisseurs@filae.com). Le mandataire devra y joindre une copie de sa carte d'identité et, le cas échéant, un pouvoir de représentation de la personne morale qu'il représente.

S'il y a lieu, pour ses propres droits de vote, le mandataire adresse en complément son instruction de vote selon les modalités applicables rappelées ci-avant.

## COMPOSITION DU BUREAU DE L'ASSEMBLEE GENERALE

M. Olivier Hergault et Mme Sonia Rameau, désignés par le conseil d'administration parmi les dix actionnaires disposant du plus grand nombre de droits de vote à la date de convocation de l'Assemblée, assumeront le rôle de scrutateurs.

## QUESTIONS ÉCRITES

L'Assemblée Générale se tenant à huis clos, il ne sera pas possible de poser des questions orales et/ou proposer des résolutions nouvelles pendant la réunion.

Toutefois, des questions écrites peuvent être adressées à la Société préalablement à l'Assemblée Générale et devront parvenir au plus tard le deuxième (2<sup>ème</sup>) jour ouvré précédant la date de l'Assemblée Générale, au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au président du conseil d'administration de la Société. Les questions écrites doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres nominatifs ou de titres au porteur. Elles seront publiées avec les réponses apportées sur le site internet de la Société à l'issue de l'Assemblée Générale.

## DOCUMENTS RELATIFS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, l'ensemble des documents destinés à être présentés à l'Assemblée Générale, seront mis à disposition des actionnaires dans les délais légaux, au siège social de la Société, et peuvent être obtenus par tout actionnaire justifiant de cette qualité sur simple demande adressée par voie électronique à l'adresse suivante [investisseurs@filae.com](mailto:investisseurs@filae.com).

**En tout état de cause, la Société invite ses actionnaires à consulter régulièrement le site internet de la Société pour se tenir au courant des actualités et modalités définitives relatives à l'Assemblée Générale.**

## Filae en bref

**Filae.com** (code ISIN : FR0010221069, code Mnémo : ALFIL) est édité par la société FILAE SA. Créée par Toussaint Roze, cette PME française développe depuis des années une expertise unique dans la recherche et le développement de technologies innovantes pour faciliter l'accès du grand public à ses racines.

La société est basée à Paris et compte plus de 15 collaborateurs. La société est qualifiée « Entreprise Innovante » par Bpifrance et est éligible au dispositif PEA-PME.

Grâce aux avancées législatives en matière d'Opendata et de réutilisation des archives publiques, la société a lancé en décembre 2016 le site [www.filae.com](http://www.filae.com) qui propose une offre exclusive de contenus généalogiques numérisés, transcrits et indexés et utilise des algorithmes puissants pour faciliter l'accès du grand public à l'histoire de ses origines.

## Contacts

### FILAE

Toussaint Roze  
Président – Directeur général  
[investisseurs@filae.com](mailto:investisseurs@filae.com)

### ACTIFIN

Alexandre Commerot  
[acommerot@actifin.fr](mailto:acommerot@actifin.fr)

Relations presse  
Chloé Lapeyre  
01 56 88 11 11  
[clapeyre@actifin.fr](mailto:clapeyre@actifin.fr)